Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le 30/06/2025
ID : 038-213802234-20250624-20250624_07-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAUBEC

**Séance du 24 Juin 2025**

| | |
|---|---|
| Effectif en exercice | 19 |
| Présents | 15 |
| Votants | 19 |

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt quatre juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :
Mesdames Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Annie LLOPIS, Céline BUCLON, Renée VERBO,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL

Date de convocation :
17/06/2025

Pouvoirs :
Fabienne SOLER donne pouvoir à Jessy VAUCHEL,
Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Olivier TISSERAND
Annick ARNOLD donne pouvoir à Renée VERBO
Guillaume ROLAND donne pouvoir à Stéphane RAJON

Vote :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :
Madame Caroline PILAN-THEVENIN

## 20250624 – 07 - AFFAIRES SCOLAIRES – APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE 2025/2026

**Rapporteur : Monsieur Stéphane RAJON**

Monsieur Rajon informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser le règlement de fonctionnement du transport scolaire, notamment en intégrant les modalités d'inscription via le logiciel e-ticket et de de renouvellement des cartes.
Le règlement du transport scolaire a été revu en commission scolaire du 18 Juin 2025.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le 30/06/2025
ID : 038-213802234-20250624-20250624_07-DE

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement du transport scolaire 2025/2026 ci-annexé.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE**

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement du transport scolaire 2025/2026 ci-annexé.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Caroline PILAN-THEVENIN

Le Maire,
Olivier TISSERAND

MAIRIE DE MALEVEC
R.F.
38300 (Isère)